

Séance du 10 septembre 2024  
Délibération N°78 -2024

En exercice : 28

Présents : 15 +3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 14 +2 pouvoirs

Date de la convocation : 04 septembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ Mme C. GASTE M. R. SURCOUF Mme K. BOISNARD	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. P.M. NANA M. K. BETTAL	Mme F. HUGUENIN M. J.C. ROUAULT M. H. DEPOUEZ Mme B. MILLET
<b>SUPPLEANTES :</b> Mme N. BLANC Mme Z. HERCEG GALESNE		
<b>POUVOIRS :</b> de Mme N. BRIAND à M. J.C. ROUAULT de M. P. ROUAULT à M. H. DEPOUEZ		
<b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> Mme M. DENIS M. P. ROUAULT	Mme N. BRAND Mme C. MASSART	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme I. SIMONESSA

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE

Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », informe les membres du Comité Syndical que Monsieur le Comptable Public a demandé au Syrenor d'admettre en non-valeur des créances dont le recouvrement est compromis et des créances inférieures à 30 €.

Les créances à admettre en non-valeur, le recouvrement amiable et les procédures de recouvrement s'étant avérées vaines et inopérantes, concernent la liste n° 6831521531 établies par le Trésor Public pour un montant de 327.65 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- acceptent d'affecter ces restes à recouvrer en créances admises en non-valeur pour un total de 327.65 €,
- indiquent que les dépenses afférentes sont inscrites au chapitre budgétaire 6541 du budget « Action Sociale » 2024.
- autorisent Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le .....2024,

Sa Publication le .....2024,

Notifiée le.....2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président